



Publié sur *OPH Villejuif* (<https://www.oph-villejuif.fr>)

[Accueil](#) > [Espace locataire](#) > [Votre loyer et vos charges](#) > L'Aide Personnalisée au Logement (APL)



[1]

Lire aussi :
www.caf.fr [2]

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) est une aide à la personne destinée à réduire votre dépense de loyer.

Le calcul de ces aides prend en compte de nombreux critères :

- composition de la famille,
- revenus,
- montant des charges du logement,
- zone géographique du logement.

L'aide est versée directement à l'OPH-Villejuif. Elle est déduite de votre loyer sur votre avis d'échéance mensuel. Le montant des aides est recalculé chaque année et peut aussi évoluer si votre situation familiale ou financière change.

En cas d'impayés, l'Office doit en informer la CAF, qui pourra suspendre l'APL.

N'oubliez pas de répondre aux sollicitations de votre CAF (demande de justificatifs...).

Source URL: <https://www.oph-villejuif.fr/article/laide-personnalisee-au-logement-apl>

Liens

[1] <https://www.oph-villejuif.fr/sites/oph-villejuif/files/styles/large/public/image/article/logo-caf.jpg?itok=bf-r5ifQ>

[2] <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/points-d-accueil/villejuif>